



 **Préseau**  
un Village, une Passion  
e n g u l l  
r o u v y

# Edito

**Chères Préselloises, Chers Présellois,**

En mars 2014, vous nous aviez élus sur un certain programme dont nous nous évertuons depuis un peu plus de trois ans à atteindre les objectifs, et ce malgré de nombreux aléas, notamment budgétaires (pour exemple, la baisse régulière des dotations de l'Etat). Parmi ces objectifs, l'un d'eux, non des moindres, consistait à soutenir et développer le tissu commercial de notre Village. En ce début d'année 2018, je peux affirmer que cet objectif est en pleine concrétisation. En effet, grâce à la construction de trois cellules commerciales dont la Commune est le maître d'ouvrage et le principal financeur, vous bénéficiez aujourd'hui, en milieu rural, d'un Boucher-Charcutier-Traiteur de renom, "Chez Lesnes", et d'un lieu sympathique de restauration, "Chez Olivier", deux enseignes prochainement complétées par un Cocci Market où vous trouverez de quoi faire vos achats quotidiens en fruits et légumes, boissons, produits ménagers, etc. En 2018, accolés à ce nouveau pôle commercial et fruit de notre volonté, dix logements en béguinage destinés aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite verra le jour. Parallèlement, la Résidence de l'Orée de la Plaine Pierre Cuvelier sera totalement achevée. Et n'oublions pas le pôle de santé privé qui réunira les professionnels médicaux et para-médicaux de Préseau. Trois hectares seront finalement aménagés. Mes conseillers et moi-même travaillons actuellement à compléter l'ensemble de cette opération d'envergure par la création d'un EHPAD.

Bien sûr, il me faut rappeler et saluer le travail mené depuis trois ans par l'équipe de la Majorité municipale pour arriver à un tel résultat: réunion publique d'information et d'échange avec les habitants en novembre 2014 (plus de 200 participants), multiples réunions de travail avec les acteurs concernés (professionnels de la santé, commerçants, aménageur Proteram, bailleur Habitat du Nord, DDTM, CAVM, Sous-Préfet, architecte, géomètre, entrepreneurs locaux, syndicats d'assainissement, d'eau potable...).

Conseillers, Adjointes, Maire, tous ensemble, nous avons œuvré avec force et obstination pour obtenir un permis d'aménager sur l'ensemble des 3 ha à valoriser (6 mois), un permis de construire pour le pôle commercial (5 mois), des subventions d'Etat, parlementaire et communautaire conséquentes; nous avons étudié les propositions des entreprises en bâtiment lors de CAO (Commissions d'Appel d'Offre) puis lancé des marchés; nous avons à maintes reprises délibéré sur des questions liées à notre projet et réalisé un audit juridique pour le sécuriser. Afin de prolonger cet investissement humain et financier, nous savons pouvoir compter sur vous. A notre instar, soutenez le commerce présellois !

**Le Village va bien !**

**Les commerces présellois, nouveaux ou existants, sont remarquables par leur dynamisme, offrent des services de qualité, leurs activités se diversifient d'année en année !**

C'est donc avec optimisme, que mes Conseillers, mes Adjointes et moi-même, vous présentons nos meilleurs vœux. Que 2018 vous apporte la réussite dans vos projets individuels ou collectifs, l'accomplissement de vos rêves, même les plus fous, et surtout la capacité de profiter pleinement de moments heureux passés avec ceux qui sont chers à vos cœurs !

**Sincèrement, "Très belle année à Vous" !**

Avec tout mon dévouement.

**Sandrine François – Lagny**  
Maire de Préseau  
Conseillère communautaire



Edito du Maire 2

Conseils municipaux 3 - 5

Rétrospective 6 - 10

Baptême d'Arthur 11

Inaugurations 12

11 novembre 2017 13

Expositions Grande Guerre 14

Artistes Présellois 15

Enfance 16 - 17

Etat civil 18 - 19

Hommage 20

Bibliothèque 21

Commerces 22

Vertuoz - FIL 23 - 24

Civisme 25

Démarches administratives 26 - 27

### Janvier:

21 - Championnat de Tennis.

27 - Vœux du Maire à la population.

27/28 - Tournoi de Foot.

### Février:

04 et 18 - Championnat de Tennis.

26 au 09/03 - Accueil de Loisirs.

24 au 03/03 - Séjour sports d'hiver.

### Mars:

11 - Brocante Vêtements et Jouets.

17 - Pétanque « En mêlée ».

18 - Championnat de Tennis.

18 - Grand Prix de Denain.

19 - Commémoration Cessez le feu en Algérie

23/24/25 - Exposition LEGO.

24 - « A la découverte de Madagascar »

25 - Fête des maçons et de la tarte à prones.

## Permanences

**Madame le Maire** : Tous les lundis de 17h à 19 h sur RDV.

**Urbanisme et cimetière** : Accueil, le lundi et le mercredi de 13h30 à 17h30 ou les autres jours sur rendez-vous.

**Veille sociale** : Sur rendez-vous auprès de l'accueil (UTPAS - CCAS - Mme Desaint).

**Mairie de Préseau**: 03 27 25 81 28



Pour une information complète sur les débats et les contenus des délibérations, retrouvez les comptes rendus du Conseil Municipal sur le site de la mairie [www.preseau.fr](http://www.preseau.fr) ou à l'accueil en demandant une copie.

### Conseils Municipaux du 28/02 - 21/03 - 06/04 - 30/06 - 23/10

- Subvention abords Pôle commerces

Sollicitation d'une enveloppe de 10 000 euros auprès de Monsieur Degallaix, député du Valenciennois.

- Convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV)

Adhésion de la Commune à cette convention afin de bénéficier de subventions pour réaliser des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments communaux (15 000 euros).

- Compte de gestion 2016 (budget principal)

Approbation du compte de gestion 2016 (budget principal) dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur.

Le résultat de la section de fonctionnement est de - 492831.96€, de la section d'investissement est de +414135.99€ et le résultat de clôture est de - 78695.97€.

- Compte de gestion 2016 (budget annexe lot.)

Approbation du compte de gestion 2016 (budget annexe lotissement) dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur.

Le résultat de la section de fonctionnement est de - 187384.19€, de la section d'investissement est de +269400€ et le résultat de clôture est de +82015€.

- Vote des comptes administratifs 2016

- Budget principal
  - Budget annexe lotissement
  - Budget annexe commercial
- Après délibération le Conseil Municipal approuve les trois comptes administratifs 2016.

**Budget principal**

Fonctionnement :

Dépenses : 1 322 927.16€

Recettes : 1 413 972.44€

Résultat : 91 045.28€

Résultat antérieur : 323 090.71€

Résultat de clôture : 414 135.99

Investissement :

Dépenses : 213 260.99€

Recettes : 35 435.18€

Résultat : - 177 825.81€

Résultat antérieur : - 315 006.15€

Résultat cumulé : - 522 339.445€

Report dépenses : 47 066.48€

Report recettes : 17 559.00€

**Budget annexe lotissement**

Fonctionnement :

Dépenses : 1 595 757.10€

Recettes : 1 408 372.91€

Résultat : - 187 384.19€

Résultat de clôture : - 187 384.19€

Investissement :

Dépenses : 1 269 452.85€

Recettes : 1 595 757.10€

Résultat : 326 304.25€

Résultat antérieur : - 56 904.25€

Résultat cumulé : 269 400.00€

**Budget annexe bât. commercial**

Fonctionnement :

Dépenses : 16 155.07€

Recettes : 0€

Résultat : - 16 155.07€

Résultat de clôture : - 16 155.07€

Investissement :

Dépenses : 261 960.95€

Recettes : 629 472.28€

Résultat : 367 511.33€

Résultat de clôture : 312 113.32€

Report dépenses : 300 000.00€

Report recettes : 244 601.99€

- Affectation du résultat de l'exercice 2016

- Budget principal

- Budget annexe lotissement

- Budget annexe commercial

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les trois affectations des résultats 2016.

**Budget principal**

Fonctionnement : 414 135.99€

Investissement : - 522 339.44€

**Budget annexe lotissement**

Fonctionnement : - 187 384.19€

Investissement : 269 400.00€

**Budget annexe lotissement**

Fonctionnement : - 16 155.07€

Investissement : 312 113.32€

- Vote du taux des trois taxes

Sur proposition de Mme le Maire, et après délibération du Conseil Municipal, les taux des trois taxes ne seront pas augmentés.

Taxe d'habitation : 21.41%

Taxe foncier bâti : 25.10%

Taxe foncier non bâti : 93.48%

- Vote du budget principal primitif 2017

Le Conseil Municipal après délibération adopte le budget principal primitif 2017.

Le budget s'équilibre comme suit :

- en recettes et dépenses / section fonctionnement à 1 734 975.19€

- en recettes et dépenses / section investissement à 646 276.63€

Les reports en section d'investissement s'élèvent en

recettes à 17 559.00€ et en dépenses à 47 066.48€.

Le virement à la section d'investissement compte 023 s'élève à 73 848.82€.

Le budget 2017 d'un montant total de 2 381 251.82€.

- Vote du budget annexe Bâtiment commercial 2017

Le Conseil Municipal après délibération adopte le budget annexe Bâtiment commercial 2017

Le budget annexe 2017 s'équilibre comme suit :

- en recettes et dépenses / section de fonctionnement à 55 180.00€

- en recettes et dépenses / section investissement à 646 493.32€

Le budget annexe 2017 d'un montant total de 701 673.32€.

- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal après délibération approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 300 000€.

- Appel d'offre pour les abords du pôle commerce

Le Conseil Municipal après délibération décide d'autoriser Madame le Maire à lancer un appel d'offre pour la réalisation des abords du pôle commerce.

- Participation au SIASEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

Le Conseil Municipal après délibération décide de verser au SIASEP 71 040€ au titre de la participation 2017.

- Indice terminal brut de l'indemnité des élus

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'obligation

d'actualiser l'indice brut pour le calcul de l'indemnité des élus.  
Le Conseil Municipal après délibération décide d'actualiser l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale à 1022 (N.B. : les taux votés en avril 2014 reste inchangés).

• Tarifs du séjour d'avril ALSH

Enfants présellois : 300€  
Enfants extérieurs : 400€

• FADL

Arthur le Maçon : 1000€  
Twirling : 900€  
AJP : 500€  
Tennis Club : 600€  
Vertuoz : 900€

• Récompenses maisons illuminées et fleuries

Les montants des récompenses s'évaluent de 15€ à 60€.

• Subventions aux associations

CCAS : 20 000€  
Foulée Préselloise : 730€  
FNACA : 245€  
Vélo Club : 810€  
GYMPRESELL : 480€  
Tennis Club : 1480€  
Carreau Présellois : 890€  
Myosotis Twirling : 1835€  
Harmonie de Préseau : 1535€  
Sté de chasse : 380€  
Les Amazones : 515€  
Préseau Patchwork : 405€  
Chambre des Métiers : 165€  
Club Rencontres et Amitiés : 350€  
Futsal : 250€  
Préseau Patrimoine : 425€  
AJP : 580€  
Shotokan Karaté Club : 425€  
Arthur le Maçon : 320€  
Vertuoz : 250€  
L'Etoile sportive : 250€

• Jury criminel pour l'année 2018

Les 6 personnes tirées au sort sont :  
- Mme DEVILLEZ Lucie

- M. DUWEZ Denis
- M. BASSEZ Gino
- Mme HUART Marie
- M. BROWERS Bernard
- Mme GOSSELIN Sabine

• Convention IME

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec l'Institut Médical Educatif La Cigogne pour l'utilisation du stade.

• Convention matériel communautaire

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel communautaire aux communes de moins de 5000 habitants.

• Convention de mise à disposition de la CAVM du logiciel « données fiscales »

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la base de données fiscales aux communes membres.

• Rythmes scolaires

Le Conseil Municipal décide d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017.

• Montant des loyers des trois cellules

Friterie : 660€ TTC  
Boucherie : 600€ TTC  
Alimentation : 1320€ TTC

• Amendes de police

Le Conseil Municipal décide de solliciter les produits des amendes de police 2016 pour différents projets de sécurisation.

• Contribution Ecole Sainte Thérèse

Le Conseil Municipal fixe le montant de la contribution à verser à l'école Sainte Thérèse à 450€ par enfant.

• Souscription volontaire pour la création d'un vitrail

Le Conseil Municipal décide de lancer une souscription volontaire en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la création d'un vitrail.

• Rétrocession de voirie

Le Conseil Municipal décide de procéder à la rétrocession de voirie de la parcelle U2428 dans le domaine public.

• Cession de parcelle

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la cession de la parcelle U2674 à l'euro symbolique.

• Revalorisation des tarifs de l'Accueil de Loisirs et de la cantine

Le Conseil Municipal décide une revalorisation de 3%.

• Fixation des tarifs d'adhésion à l'école de musique

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs d'inscription à l'école de musique à 30€ pour les moins de 6 ans et 60€ pour les enfants et adultes.

• Convention avec l'USM Marly

Le Conseil Municipal décide de signer une convention avec l'USM Marly pour la mise à disposition du stade pour un montant de 780€/an.

• Subvention aux forains

Le Conseil Municipal décide de verser 150€ par forain.

• Règlement pour le cimetière

Le Conseil Municipal décide de valider le règlement pour le cimetière.



• — 19 mars

**Commémoration.**

Devoir de mémoire pour les victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



• — 1<sup>er</sup> mai

**Concert.**

Sous la baguette de Maxime Grumermer, l'Harmonie offre une représentation pour fêter le 1<sup>er</sup> mai.



• — 15 avril

**Comptage.**

La Société de Chasse recense les espèces animales sur le territoire communal.



• — 8 mai

**Victoire de 1945.**

Préselloises et Présellois rassemblés afin de rendre hommage aux héros du village tombés au champ d'honneur.



• — 1<sup>er</sup> mai

**Fête du Travail.**

Des salariés récompensés pour leur carrière.



• — 12 mai

**Théâtre au Village.**

Les jeunes talents de l'Association Art'ifice.



• — 28 mai  
**Expo LEGO.**

Une belle initiative du Tennis Club Présellois pour la plus grande joie des petits et des grands. Un franc succès !



• — 9 juin  
**Gala des Amazones.**

Un spectacle toujours d'une grande qualité.



• — 10 juin  
**Fête du tennis.**

Le Tennis Club Présellois ouvre ses portes pour présenter aux habitants ses activités.



• — 11 juin  
**12h00 de Pétanque.**

Le Carreau Présellois organise un de ses nombreux rendez-vous annuel au Parc des Loisirs.



• — 16 juin  
**Karoké.**

Organisé par l'Association Césaire qui lutte pour la recherche contre les maladies rares de l'enfant.



• — 17 juin  
**Tournoi de foot.**

Sous l'impulsion de Vincent et Aurélie Georget, l'Etoile Sportive (Sebourg - Estreux - Préseau) organise son premier tournoi de foot au Stade de Préseau.



● — 18 juin  
L'Appel du Général De Gaulle à la résistance.



● — 23 juin  
Fête de l'école Sainte Thérèse.  
Familles et amis ont été une nouvelle fois comblés par le très beau spectacle préparé par les enfants et les enseignants.



● — 24 juin  
Fête de l'école Jules Verne.  
Après une présentation des activités des enfants dans les classes, une kermesse préparée par l'Amicale des Parents d'Elèves a clos l'année scolaire.



● — 24 juin  
Baptême d'Arthur.  
Notre géant présellois, Arthur le Maçon, reçoit son baptême à la mairie devant un parterre de villageois conquis (voir p.11).



● — 25 juin  
Fête de la musique.  
Concert sur la place Joliot Curie par l'Harmonie toujours de sortie.



● — 1<sup>er</sup> juillet  
Week-end festif.  
A l'occasion des festivités estivales du Village, même si le temps s'est montré capricieux, la joie des habitants y était : soirée dansante, brocante, concert au parc, retraite aux flambeaux et feu d'artifices.



• — 14 juillet

**Fête Nationale.**

Commémorer le 14 juillet, c'est mettre à l'honneur notre République, avec ses valeurs et ses principes engendrés par l'acte révolutionnaire fondateur.



• — 27 août

**Folies de Binbin.**

Les Cœurs des habitants des communes de notre agglomération ont battu et vibré à l'unisson: de la Place Joliot Curie de Préseau à la Place d'Armes de Valenciennes, danseurs, musiciens, artistes de rue, ont apporté une belle légèreté déclinée en mille couleurs et créé beaucoup de joie.



• — 02 septembre

**Parc des Loisirs « Jean Louis Morel ».**

Le concours de pétanque du Carreau Présellois, un rendez-vous solidaire incontournable (voir p.12).



• — 16 septembre

**Forum des associations.**

Les associations présentaient leurs activités aux Préselloises et Présellois le temps d'une journée.



• — 07 au 12 octobre

**Semaine bleue et repas des Aînés.**



•— 12 novembre

**Bourse aux jouets et aux vêtements.**

Une action organisée par la Team Vertuoz pour l'association AFRAIDHA (voir p.23).



•— 18 novembre

**Sainte Cécile.**

Les musiciens, accompagnés de Samuel Wuillot, ont fêté leur sainte patronne en donnant un concert gratuit au Village.



•— 08 décembre

**Distribution du colis des Aînés.**

Les Anciens du Village une nouvelle fois gâtés ! Bravo à Marlène Saint Aubert pour l'organisation hors pair !



•— 08 et 09 décembre **TELETHON.**

Sous la houlette d'Aurélie Georget, les associations du Village et la Municipalité se sont engagées au profit du Téléthon et de la recherche pour guérir les maladies neuromusculaires (1500 € récoltés).



•— 10 décembre

**Brocante en salle « Arthur le Maçon ».**



•— 16 et 17 décembre

**Marché de Noël de l'Association Césaire.**



•— 21 décembre

Les Enfants de l'école Jules Verne ont éclairé par leurs chants leurs Parents dans une Salle des Fêtes comble. Le Père Noël leur a distribué, pour les récompenser, des chocolats offerts par la Municipalité et Tony le Magicien a véritablement émerveillé petits et plus grands !



## Baptême d'Arthur

### Le mot du Président de l'Association « Arthur le Maçon »

« Comme tous les anciens le savent, l'histoire nous rappelle que pendant des décennies les maçons de Préseau étaient réputés pour leurs compétences. Les entreprises venaient donc de loin pour les employer, ce qui en fit la réputation du village. Etant moi-même petit-fils de maçon de Préseau, j'avais en tête depuis longtemps de créer un géant qui animerait le village dans ses fêtes. Mon projet a pu voir le jour grâce à la nouvelle municipalité qui a créé un Comité consultatif des Fêtes auquel je me suis naturellement associé. Notre géant "ARTHUR LE MAÇON" arpentera les routes du village. »

**JEAN LOUIS BOUDIN**

### Le mot de Madame le Maire

Chaque village de France possède son histoire, ses traditions, une identité qui en font un lieu unique. Le Préseau d'Antan était renommé pour ses brasseries-maltries, ses nombreux estaminets, ses ducasses, ses kermesses animées, sa fameuse tarte à prones et le savoir-faire inégalable de ses maçons. Notre géant est dédié aux artisans qui façonnèrent notre village. Un projet fédérateur financé par la Commune, le F.I.L. (voir p.24), le Département et l'Association « Arthur le Maçon ».

**SANDRINE FRANCOIS-LAGNY**



**1** Le samedi 2 septembre, le concours de pétanque du Carreau Présellois a revêtu une importance particulière et une émotion intense. Il fut cette année l'occasion de rendre hommage à une figure emblématique du Village: Monsieur Jean-Louis Morel, membre fondateur et président du Carreau Présellois. Bénévole fidèle et dévoué, il n'a eu de cesse de faire vivre une des plus anciennes associations du Village et de s'engager pour une très noble cause: la lutte contre le cancer. Pour ces raisons, le Parc des Loisirs de Préseau porte désormais son nom.



**2** Il était une fois Préseau... Samedi 4 septembre a eu lieu l'inauguration des plaques indiquant les noms anciens des rues de Préseau. Une façon de raviver un peu la mémoire de notre Village et de donner aux voiries communales un goût d'autrefois pour le plus grand plaisir des promeneurs et des férus d'Histoire. Je tiens à remercier Béatrice Descamps, notre députée, pour nous avoir fait, une nouvelle fois, l'honneur de sa présence. Remerciements aussi à l'Association Préseau Patrimoine et à son Président Yves Durlin qui ont initié et porté ce projet patrimonial rendu possible grâce à la subvention conséquente accordée par Laurent Degallaix, lorsqu'il était député titulaire de notre circonscription.



**3** Le samedi 4 novembre fut consacré aux inaugurations de deux monuments patrimoniaux. Celle du Carré militaire qui, sous l'impulsion de la Commune et du Souvenir français, regroupe huit Morts pour la France présellois de la Grande Guerre et pérennise à jamais leur mémoire...



**4** ...Celle aussi de la Chapelle Saint Hubert, enfin reconstruite par les élèves du Lycée Mansart de Marly, avec le soutien financier, technique et culturel de la Municipalité et de l'Association Préseau Patrimoine, pour constituer à nouveau un repère affectionné par les habitants, les passants, les randonneurs, les chasseurs ou encore les agriculteurs.



## Discours de Madame Le Maire 11 novembre 2017

1917

100 ans nous séparent de cette année terrible: mondialisation de la guerre amplifiée, offensives sanglantes, inutilement sanglantes, au Chemin des Dames ou aux Monts de Champagne, climat révolutionnaire partout en Europe, chez les peuples, lassés, dans les armées, massacrées. Au fond des tranchées, on refuse de combattre, on se révolte, on se mutine.

En ce jour du 11 novembre 2017, notre souvenir se doit de ressusciter la mémoire occultée des mutinés du Premier conflit mondial, de ceux qui voulaient faire vivre nos idéaux démocratiques, se battre autrement ou arrêter une guerre absurde et bouchère. Fusillés car considérés comme des traîtres, accablés d'une double mort par le refus des autorités d'inscrire leurs noms sur les stèles commémoratives d'après guerre, ils méritent que nous leur rendions hommage et les réhabilitons en tant que héros de la liberté et du libre arbitre.

1917 est donc bien l'année des désespoirs, de l'enlèvement dans le désastre et la barbarie, du mirage du point de non retour dans la volonté folle d'anéantissement de l'autre. Mais hier comme aujourd'hui, rien n'est jamais écrit d'avance; rien ne doit jamais paraître totalement perdu. Car à l'être humain s'offre par essence le champ des possibles, la capacité de commencer et d'écrire une nouvelle histoire. En 1917, année cruelle, année charnière, la France, l'Angleterre, les Etats-Unis qui les rejoignent décident de surmonter ensemble cette crise de la combativité pour prendre l'avantage dans la guerre d'usure.

Ainsi internationalisée, la Première Guerre mondiale reste pourtant avant tout un conflit européen, fruit des rivalités entre nations. Elle est une "guerre civile européenne" qui a plongé le Vieux Continent dans un affaiblissement durable et qui a éloigné ses populations des valeurs sacrées des Lumières. Ce jour de commémoration de l'Armistice doit aussi être l'occasion de nous remémorer nos divisions passées: il nous faut mesurer ici dans ce cimetière l'ampleur de leurs conséquences, ne pas considérer ces événements centenaires comme des moments suspendus, une rupture aléatoire avec le cours normal des choses, un sujet lointain et désincarné. Car avons-nous tant changé ? Regain de souverainisme national ou régional, Etats fissurés, inégalités sociales, intolérances idéologiques, radicalisations comportementales sont autant de défis posés à l'Europe et aux Européens d'aujourd'hui. Face à ces défis, plus que jamais, nous devons rester constructifs, préférer l'unité aux divisions, choisir la paix plutôt que la guerre.



## Du 11 au 17 novembre à la Salle des Fêtes s'est tenue une exposition sur la Grande Guerre.

Messieurs Drancourt et Ladrière ont présenté pendant cette période une exposition sur la vie dans les tranchées, des uniformes, des équipements, des objets du quotidien. La reconstitution d'une tranchée et d'un poste de secours ont plongé les visiteurs dans le quotidien des soldats de la Première Guerre mondiale. Inlassablement, ils ont expliqué aux visiteurs venus nombreux les différents objets exposés à la Salle des Fêtes du Village. Merci à ces passionnés pour ce voyage en Grande Guerre.



## Hommage aux Présellois tombés au Champ d'honneur.

Messieurs Dusart et Malaquin, après plus de 300 heures de travail aux archives départementales et municipales, ont évoqué sur une vingtaine de panneaux la mémoire des 74 soldats présellois morts pour la France durant la Grande Guerre. Les visiteurs ont pu ainsi connaître la biographie de ces hommes partis trop tôt, trop jeunes et, pour certains, en laissant une famille derrière eux.

L'histoire du Monument aux Morts et la création d'un Carré Militaire au cimetière ont également été présentées par ces deux passionnés.

**Les enfants de nos deux écoles ont eu l'opportunité d'avoir des présentations « privées » pendant le temps scolaire.**

**Du 11 au 13 novembre, les Artistes Présellois ont exposé leurs œuvres à la Salle des Fêtes.**

Cette année, l'Exposition des Artistes présellois, par la qualité, la variété et l'originalité des œuvres réalisées, a su attirer, plus encore, les amateurs de peintures, d'enluminures, de poésie, de patch ou de bijoux artisanaux. Les élèves de nos deux écoles ont également exposé leur travaux à la Salle des Fêtes.



### La 7ème classe à Jules Verne

**Depuis 2014, c'est la deuxième classe à l'école publique qui est créée !**

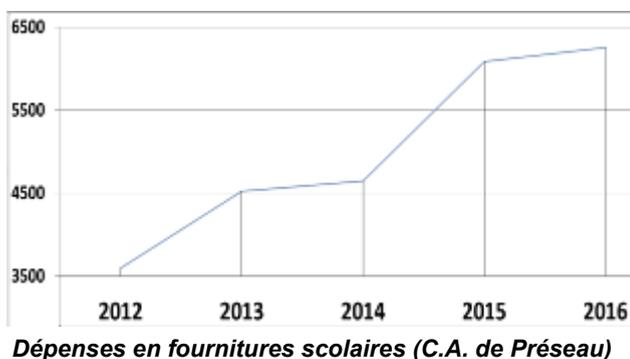
**A l'annonce d'une ouverture de classe le 29 août 2017, il incombait au Maire de prendre les mesures nécessaires afin d'accueillir cette nouvelle classe en vertu de l'article L. 212-4. C'est ainsi qu'une solution transitoire a été mise en place dès le 4 septembre 2017, avec la transformation du dortoir de l'école maternelle en salle de cours et son transfert dans le hall de jeux.**

Lors de la visite de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le jour de la rentrée, Madame le Maire a présenté le projet d'aménagement de la salle du 1er étage du bâtiment élémentaire Jules Verne. La Municipalité et l'Inspection d'Académie avaient alors convenu de s'assurer que les dispositions relatives à la sécurité soient respectées.

Le référent du SDIS a préalablement procédé à la visite de la salle de classe et de ses accès ; il a validé leur conformité au dernier procès-verbal de la commission sécurité et à l'article PE11§3 du Règlement de Sécurité. C'est dans ce cadre que l'EMOP Sécurité de l'Inspection d'Académie est intervenue le 26 septembre 2017. Les conclusions à la suite de la visite se sont avérées favorables à l'aménagement de la salle du premier étage de l'école primaire.

**Malgré les contraintes budgétaires, notamment la baisse des dotations de l'Etat, notre majorité dès son arrivée en mars 2014 s'est attachée à améliorer le service scolaire.**

La dépense communale pour les fournitures scolaires est en hausse constante : en 2012 (ancien mandat), le montant des fournitures scolaires annuelles était de 3597.20 euros, en 2016 le montant est de **6257.42 euros**. Les transports scolaires, pris en charge également par la commune, ont augmenté significativement sous notre mandat. En 2012 (ancien mandat) le montant était de 3941.22 euros, en 2016 il est de **6481.43 euros**.



Les bénéfices de cette installation au premier étage de l'école sont :

- > de limiter les risques d'hygiène et de sécurité liés aux manutentions journalières des lits d'appoint dans une zone « de jeux »,
- > d'installer le dortoir dans une zone dédiée, calme et éloignée du lieu de passage qu'est le hall (également hall d'accès aux toilettes),
- > d'installer les enfants du CE1-CE2 dans une salle plus grande et de faciliter le travail de l'enseignante mais également des enfants (problèmes de bruit et de confinement),
- > de déplacer les enfants d'Elémentaire côtoyant les enfants de Maternelle vers le bâtiment élémentaire.

En vertu de l'article L. 212-4, « la commune a la charge des écoles publiques. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement ».

Il est donc de la responsabilité du Maire de mettre à disposition de l'école publique des salles de classes en adéquation avec les besoins.

Les travaux ont été réalisés par les Services techniques et d'entretien municipaux (peinture, nouveau revêtement du sol, étagères de rangement) conformément aux souhaits de l'enseignante, Mme Desprez.

**Ainsi, le 6 novembre, les enfants ont entamé une nouvelle période dans les meilleures conditions d'apprentissage.**



A ces chiffres, nous pouvons ajouter depuis notre investiture en 2014 les opérations suivantes:

- Confection d'un banc en bois : 3024.00 €.
- Enrobé dans les cours d'école : 13 189.31 €.
- Elagage arbres (sécurité cours) : 2582.20 €.
- Achat de jeux pour les cours d'école: 5999.64 €.
- Changement de la chaudière : 14 977.22 €.
- Installation de la vidéo protection: 4809.60 €.
- Accessibilité PMR : 15 039.00 €.
- Achat de livres (2017) : 1331,40 €
- Mobiliers scolaires (2016-2017) : 5050,38 €.
- Fournitures diverses pour réparation : plus de 2200€.
- Mise aux normes des installations électriques et de sécurité, etc.

## Accueil du Mercredi

Suite aux consultations des parents et aux délibérations du Conseil d'Ecole et du Conseil Municipal à propos des rythmes scolaires, le retour à la semaine des quatre jours a été décidé. Après réception de l'avis favorable du DA-SEN, la semaine des quatre jours et la disparition des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ont été effectives dès la rentrée de septembre.

La municipalité remercie parents, représentants des parents, enseignants et élus, pour leur participation à cette réflexion sur un sujet crucial pour le quotidien des Enfants et de leur Famille. Dans le cadre de cette décision prise de façon concertée, la Commune de Préseau a mis en place un accueil de loisirs le mercredi matin, **service supplémentaire pour l'intérêt et la sérénité des parents et des enfants.**

## Aménagements des services

En septembre, à la rentrée, la municipalité a mis en œuvre des solutions opérationnelles pour pallier la suppression des contrats aidés, afin

d'accueillir les élèves de la nouvelle classe et les enfants le mercredi. Avec la mise en place de ces solutions, l'organisation de l'ALSH a dû être adaptée; néanmoins, Monsieur Stéphan Chojean et Monsieur Mékibes se sont attelés à conserver un haut niveau de prestations pour les enfants et les parents.

Dans ce contexte, un personnel en contrat aidé n'a pu être embauché à la rentrée: il devait renforcer les équipes de garderie du matin et du soir et celle de la cantine. Notre directeur doit donc aujourd'hui partager ses heures entre des heures d'accueil et des heures dédiées à l'administratif.

Les modalités d'inscriptions à l'ALSH, sur des horaires et des jours d'inscriptions plus étendus et non concentrés sur un samedi, ont permis aux parents de ne plus attendre pendant plusieurs heures en mairie; elles permettent également à nos agents de rester dans leur quota horaire hebdomadaire.

Une salle de classe, initialement dédiée à l'accueil de loisirs des 12-17 ans, a été aménagée dans la salle à l'étage de l'école Jules Verne (côté primaire). Le matériel de l'ALSH a dû être déplacé à la Cyber Base.

## Accueil de loisirs en images





# Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Le Pacs est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.



- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726\*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725\*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

## Ils se sont unis en 2017



## Ils sont nés en 2017

<b>CARON</b>	Julia Maryse Catherine
<b>CORNU</b>	Myla
<b>DA RE</b>	Elio
<b>DUPUIS</b>	Zélie
<b>DUVAL</b>	Kapucine Maëlyls Nathalie
<b>FAVIER</b>	Martin Romuald
<b>FLODROPS MARCHANT</b>	Emma
<b>GILLERON</b>	Ethan Auguste Emile
<b>GUISLAIN</b>	Julia
<b>HUREZ</b>	Côme Pascal
<b>HUYGHE</b>	Soline
<b>LACHAUSSEE</b>	Lucas Edmond Stéphane
<b>LANTOINE</b>	Maxine lina
<b>PLUMECOCQ</b>	Isaline Anne Elise
<b>POIRSON</b>	Rose
<b>ROVERE</b>	Hugo Florent Luigi
<b>SAUTREAU</b>	Bertille Elise
<b>TALON</b>	Marcus
<b>WAGUET DUBRAY</b>	Margaux

**BIGAILLON** Laëtitia et **POISSON** Stéphane  
**BLAS** Marie- Caroline et **CACHEUX** Jérémy  
**BOS** Marie et **POULAIN** Grégory  
**CIRIEZ** Marielle et **BERTEAU** Fabrice  
**COTTON** Delphine et **MOREAUX** Maxime  
**DUBOIS** Isabelle et **DUMIMY** Jean Pierre  
**GRATTEPANCHE** Florence et **BONTANT** Florent  
**LENNE** Catherine et **LANDOUZY** Henry  
**MOREL** Amandine et **DUPONT** Geoffrey  
**YI** Srey Houy et **LOISSEAU** Pascal

## Ils nous ont quittés en 2017

<b>BAILLEUX</b>	Anne-Marie
<b>BATARDY</b>	Jean Louis Clément
<b>CANIVET</b>	Jean Bernard
<b>CARPENTIER</b>	Michel Henri Aubert
<b>DELBECQUE</b>	Monique Elisabeth
<b>DELHAY</b>	Laurent Jean Fernand
<b>DEVEMY</b>	Jeannine Gabrielle
<b>DUHAUBOIS</b>	Charles
<b>DUPUIS</b>	Zélie
<b>DURIEUX</b>	Claudine
<b>FRANCOIS</b>	Philippe Léon
<b>LEGRAND</b>	Philippe Robert Jean-Marie
<b>LELEU</b>	Ernest
<b>SUEUR</b>	Camille Gilberte



Marielle et Fabrice



Katy et Henri



Delphine et Maxime



Srey Houy et Pascal



Laetitia et Stéphane



Amandine et Geoffrey



Marie et Grégory



Baptême Républicain  
d'Eliana



Cérémonie des Noces d'Or  
d'Anita et de Jacques



Baptême Républicain  
de Kapucine

Nous publions les photos à notre disposition. Veuillez à nous transmettre vos images si vous souhaitez les voir figurer dans le bulletin municipal.



## Claudine Durieux (1945 - 2017)

**Fin décembre, une figure emblématique de notre Village s'en est allée. Comme vous le comprendrez en lisant l'éloge funèbre composé par sa belle-fille Amélie, Madame Claudine Durieux a, tout au long de son existence, œuvré pour autrui : notre communauté préselloise, le monde des artistes et la condition féminine furent au cœur de ses amitiés et de ses engagements.**

« Claudine est née le 2 mai 1945. Elle est la fille unique d'Emilienne et de Georges, qu'elle rejoint aujourd'hui en Dieu.

Nous sommes réunis maintenant tous ensemble dans cette église où Claudine a eu si souvent l'occasion de jouer de l'orgue, pour la messe de Noël notamment.

Claudine est une de ces personnes que l'on est heureux d'avoir un jour croisée dans sa vie : petite femme hyperactive, elle a mené de front sa vie de famille, son travail, ses passions, ses convictions.

Elle s'unit à Yves Durieux le 30 juin 1968 et s'en suivent les naissances de leurs fils, Nicolas en 1970 et Jérôme en 1974. En 2007, Amélie entre dans la vie de Nicolas, avec ses fils, Faustin et Gabriel, qui seront pour elle comme ses petits enfants. Puis vient la naissance de Mathilde, en 2014, qui la rendra encore plus heureuse.

Claudine avait une vocation : le monde de la naissance. Elle est devenue Sage-femme. Elle a toujours cherché à en savoir plus sur ce domaine qu'elle aimant tant, elle a été l'une des premières à apprendre la sophrologie aux femmes enceintes, 'ses' femmes, comme elle disait. D'année en année, elle a transmis son savoir, en travaillant à l'école de sages-femmes. Sur la fin de sa carrière, elle aidait à la recherche dans divers établissements de la région.

Elle avait aussi des passions. L'écriture, la poésie notamment. Son nom de poétesse était Cogi, et elle a été Présidente du Cénacle Froissard. Elle a d'ailleurs été publiée deux fois, le premier recueil s'appelant 'Les Ombres du Silence' et le second 'Les Pavés du ciel'. Claudine aimait les mots, qui lui ont été d'une aide précieuse, durant toute sa vie.

Esthète, elle aimait les belles choses. Les tableaux de son ami Marius Wröbel nous le rappelleront longtemps. Claudine était aussi pianiste à ses heures, et ses notes retentiront encore dans nos esprits pendant longtemps. Elle a aussi aimé pratiquer l'ikebana, art floral japonais emprunt de raffinement et de douceur, invitant à la contemplation.

Femme de conviction, elle a aussi œuvré à la Mairie de Préseau, où elle a été conseillère et adjointe municipale durant plusieurs années.

Sa voix flûtée et son sourire, sa démarche franche et son air décidé, on la reconnaissait de loin. Il y avait chez Claudine une légèreté et une gravité qui coïncidait bien avec sa vie, avec ce qui l'a remplie. Elle a toujours eu une anecdote à raconter, une photo à montrer, un avis à apporter.

La décrire en quelques lignes est assez compliqué, mais s'il y a bien quelque chose qu'il faut retenir de son tempérament, c'est qu'elle allait au bout des choses.

C'était une femme moderne, avant-gardiste, une femme qui ose, une femme dans toute sa dimension de femme.

Elle se battait contre une douloureuse maladie, depuis un peu plus d'un an, aidée au jour le jour par Jérôme, soutenue par Nicolas et sa famille, épaulée par ses amis. Son départ est à l'image de sa vie : elle a choisi son chemin, jusqu'au bout.

Elle s'est endormie le 19 décembre, jour de naissance de son père, pour nous quitter le lendemain.

Merci à toutes et à tous d'être là, d'avoir une pensée pour Yves qu'elle rejoint aujourd'hui dans la lumière et de garder son souvenir présent, en y pensant avec le sourire : c'est ce qu'elle souhaitait. »

## La Bibliothèque de Préseau, un lieu chaleureux et authentique.

Recrutée par la Municipalité il y a bientôt trois ans, Madame Carine LIENARD est la bibliothécaire de Préseau.

Patiemment, avec rigueur, humanité et passion, elle a redonné un nouveau souffle à notre bibliothèque communale : réorganisation des espaces pour plus de confort et de convivialité, renouvellement du catalogue d'ouvrages, création d'activités variées.

En effet, elle a mis en place des ateliers pour les enfants, des heures du conte et des moments de rencontres intergénérationnelles.

N'hésitez pas à pousser les portes de cet écrin de culture et de couleurs.

En fin d'année 2017, la bibliothèque de Préseau a proposé pour vos enfants des rendez-vous réguliers autour du livre et de la lecture : heure du conte suivie d'un atelier créatif. Bonheur d'écouter des histoires, de fabriquer un objet et d'être ensemble !

Le premier semestre 2018 verra de nouveau de nombreuses activités pour les petits comme pour les grands.

Retrouvez l'agenda des événements de la bibliothèque sur le site de la commune, sur Facebook ou en contactant la bibliothèque.

**J'❤️ ma Bibliothèque**



Contactez la Bibliothèque :  
Par téléphone (09/66/89/75/66) ou par mail ([bibliothequepreseau@gmail.com](mailto:bibliothequepreseau@gmail.com))



# RAID AMAZONES CAMBODGE 2017

DU 1<sup>ER</sup> AU 11 DÉCEMBRE



## Raid des Amazones au Cambodge avec de dynamiques coureuses dont la Préselloise Nathalie Petit !

Pleines de courage et d'énergie, toutes vêtues de rose, elles ont vécu une formidable aventure humanitaire. À travers l'effort, la médiatisation de leur course et le dépassement de soi, elles ont poursuivi un seul et unique objectif: sensibiliser le public aux maladies rares de peau. Pour cette cause elles ont porté les couleurs de l'association AFRHAIDA.

La Municipalité est fière d'avoir soutenu la Team Vertuoz !





**L' OBJECTIF DU FIL** ; **Susciter** les initiatives nouvelles d'habitants, prioritairement en territoire rural en favorisant leur prise de responsabilité, **promouvoir** les capacités individuelles et collectives à s'engager, s'organiser et monter des projets, **répondre** à un besoin sur les territoires non couverts par le Fonds de Participation des Habitants, **contribuer** à la responsabilisation et l'intégration des habitants dans la société.

**Le FIL** permet de soutenir les initiatives d'habitants, constitués ou non en association, sur les territoires non couverts aujourd'hui par le Fonds de Participation des Habitants. L'aide financière peut aller jusqu'à 1000 euros.

En savoir plus sur le site la Mairie : <http://www.preseau.fr/vivre-ici/valenciennes-metropole/>

**VOUS ÊTES UN GROUPE D'HABITANTS  
OU UNE ASSOCIATION ?**

**VOUS AVEZ UNE IDÉE, UN PROJET  
D'ACTION CITOYENNE ?**

**VOUS POUVEZ OBTENIR  
UN FINANCEMENT AVEC L'AIDE DU  
FOND D'INITIATIVES LOCALES**



## Protection animale

**Article 521-1 du code pénal**, le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

**Article 655-1 du Code pénal**, le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe (1500 € / 3000 € en cas de récidive).

**Article 654-1 du Code pénal**, le fait, publiquement ou non, sans nécessité, d'exercer volontairement des mauvais traitements envers un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe (750 euros).



## Propreté des trottoirs

La Municipalité s'attache à rendre le village agréable et accueillant. A cette fin, les services techniques s'organisent afin de mener des « patrouilles propreté » régulières plusieurs fois par semaine et tout au long de l'année. Malgré ces actions, des trottoirs sont souillés par la présence de déjections canines; **il en va de la responsabilité des maîtres de préserver l'hygiène urbaine en ramassant les déjections de leurs animaux domestiques**. Il suffit de se munir de sachets lors des promenades de vos compagnons à quatre pattes.



## Circulation des cavaliers

A l'instar des autres conducteurs, les cavaliers doivent circuler le plus près du bord droit de la voie. Le Code de la Route stipule que les pistes cyclables et les trottoirs sont interdits aux cavaliers. En agglomération, il est interdit de faire ou de laisser galoper des animaux montés.



## Le stationnement et l'arrêt des véhicules sont interdits Rue Armand Delbove à l'entrée du Groupe scolaire.

Ces interdictions sont matérialisées par une signalisation horizontale (bande jaune) et verticale (panneaux), elles doivent être respectées. Ces mesures visent à protéger les piétons, notamment les enfants et les parents, se rendant à l'école à pied et prennent en compte les préconisations du préfet



## Bacs à déchets

Les habitants sont invités à sortir leurs bacs à déchets la veille des jours de collecte et à les rentrer une fois le ramassage effectué.

Mais la solidarité doit jouer notamment envers les habitants dont l'âge avancé ne permet pas de manipuler ces poubelles souvent lourdes et volumineuses en les faisant monter parfois 4 ou 5 marches des habitations en R/C surélevé et sans garage.



## Tranquillité sonore

Les activités domestiques génèrent du bruit. Si elles sont pratiquées abusivement et en dehors

d'horaires convenables, elles peuvent gêner le voisinage. A Préseau, les plages horaires pour l'utilisation des matériels bruyants sont les suivantes:

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00.



## Brûlage

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit, notamment parce qu'il émet des particules dans l'air. L'application du règlement sanitaire départemental relève en premier lieu du rôle du maire. En vertu de l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003, le non-respect d'un règlement sanitaire départemental, et notamment l'interdiction du brûlage à l'air libre, est une infraction pénale constitutive d'une contravention de troisième classe.

dans le cadre du plan Vigipirate.

Madame le Maire a dans un premier temps communiqué sur ces dispositions auprès des parents et a également demandé à la gendarmerie de mener des opérations de sensibilisation à caractère pédagogique vers les automobilistes récalcitrants. Toutefois, face au non respect réitéré de ces interdictions par certains usagers, **Madame le Maire demandera dorénavant à la gendarmerie de verbaliser les contrevenants.**



## Fermeture définitive des guichets cartes grises et permis de conduire

Avec la généralisation des télé-procédures, la réforme engagée depuis 2016 au sein du réseau des préfectures et des sous-préfectures sous l'appellation « plan préfectures nouvelle génération » est désormais opérationnelle.

La simplification est au cœur des préoccupations de l'État. Avec le plan « préfectures nouvelle génération » et notamment son volet consacré à la dématérialisation des procédures de délivrance des titres, les administrés peuvent désormais effectuer directement en ligne leurs demandes de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire ou de carte grise, depuis le site de l'agence

nationale des titres sécurisés (ANTS – <https://ants.gouv.fr>).

Il s'agit de rendre les démarches des administrés plus faciles et rapides en réduisant leurs déplacements et en évitant les délais d'attente inutiles.

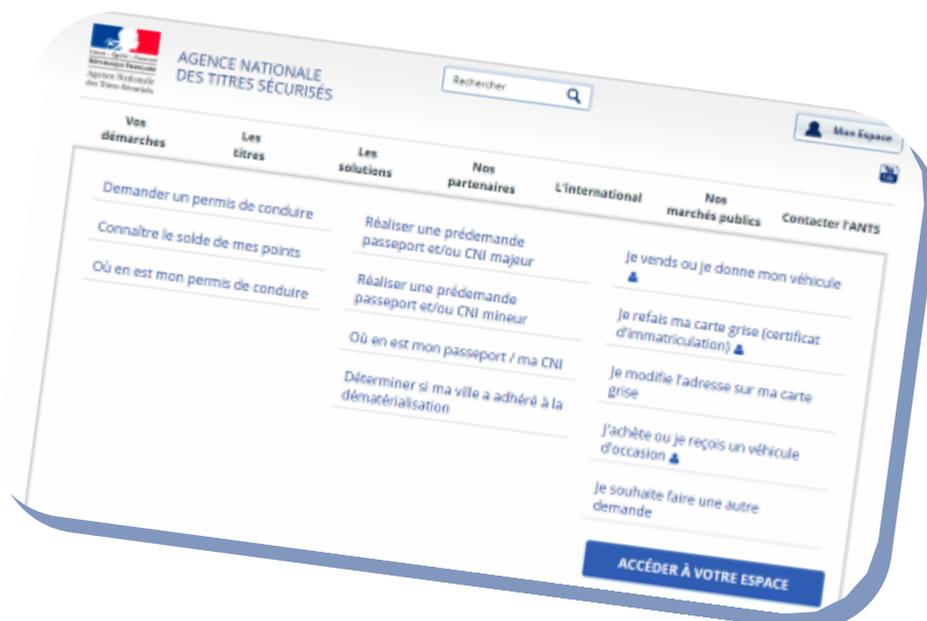
La mise en place de ces télé-procédures s'accompagne de l'ouverture, le 6 novembre, de plates-formes spécialisées, dites Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), chargées d'instruire les demandes ainsi dématérialisées.

Un CERT permis de conduire sera installé à Lille. Les demandes de cartes grises des administrés du Nord seront instruites par le CERT d'Amiens et les demandes de permis de conduire par le CERT de Cergy-Pontoise.

Ainsi, depuis le 1er novembre, les guichets « cartes grises » et « permis de conduire » de la préfecture et des sous-préfectures sont définitivement fermés et les demandes de titres devront obligatoirement être effectuées sur le site de l'ANTS (<https://ants.gouv.fr>).

Pour tout renseignement relatif aux titres (carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport), un numéro unique est mis en place : le 34 00 (0.06 centime / minute).

Connectez-vous au site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés pour effectuer vos démarches administratives en ligne.



A partir du 15 janvier 2018

# LE PASS DÉCHETS EST OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER AUX DÉCHETTERIES

## Qui peut faire une demande de Pass Déchets ?

**Les particuliers habitant l'une des 35 communes de Valenciennes Métropole (dont Pré-seau).**

Les déchetteries communautaires ne sont pas ouvertes aux entreprises, administrations, associations... Les professionnels doivent faire appel à des entreprises spécialisées ou se rendre dans une déchetterie dédiée.

## Comment obtenir mon Pass Déchets ?

**Il faut remplir le formulaire, y joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, document fiscal...) et transmettre sa demande.**

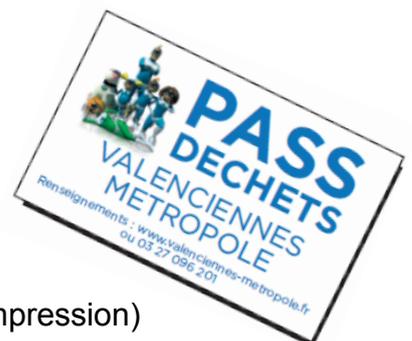
La carte d'accès sera envoyée à votre domicile sous 6 semaines.  
Une carte sera délivrée par foyer.

### Le formulaire

- Disponible en déchetterie (version papier)
- Téléchargeable sur le site [www.valenciennes-metropole.fr](http://www.valenciennes-metropole.fr) (pour impression)

### Transmettre sa demande

- Déposer l'ensemble directement en déchetterie
- Envoyer l'ensemble à : Valenciennes Métropole 2 Place de l'hôpital Général, CS 60227 59305 Valenciennes Cedex ou via le site de l'agglô.



*Été*



*Hiver*



*Printemps*



*Automne*

